



Groupe coopératif agro-industriel sucrier, Tereos transforme des matières premières agricoles (betteraves, cannes à sucre, céréales) en sucres, alcools et amidons. Avec un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros, 41 sites industriels et 26 000 salariés en Europe, Amérique du Sud, Afrique et Chine, Tereos accompagne ses clients dans leur développement en Europe et à l'international.

Tereos se situe aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans trois secteurs d'activités : les sucres (n° 2 mondial), l'alcool et l'éthanol (n° 1 en Europe) et les amidons et dérivés (n° 2 en Europe).

Tereos Océan Indien est une filiale de Tereos. Présent à la Réunion depuis plus de dix ans, le groupe s'est fortement impliqué dans le développement de la filière canne de l'île. Tereos Océan Indien regroupe les activités de production de sucre, de conditionnement et de distribution ainsi qu'un centre de recherche et de développement.

La Société Sucrière de Bois Rouge, filiale de Tereos Océan Indien, recherche un(e) :

MECANICIEN INDUSTRIEL

Rattaché(e) au Responsable Mécanique, vous aurez pour principales missions :

- Assure la maintenance, l'entretien préventif et curatif des équipements des différents secteurs de l'usine (de type pompes, réducteurs, accouplements, paliers, éléments tournants, organes mécaniques et hydrauliques, filtres, moteurs, ventilateur, décanteur, tapis, élévateurs, etc.)
- Assure la préparation des pièces à utiliser
- Assure le démontage et le remontage des équipements et établit un diagnostic
- Etablit un schéma simple des pièces à usiner
- Assure la vérification des jeux et le lignage
- Assure le remplacement et un engraissement des équipements/pièces

Niveau Bac Pro et/ ou BTS type mécanique générale et industrielle, vous maîtrisez les instruments de mesure (pied, coulisse, palmer...) et savez lire des schémas et des plans. Vous avez également des connaissances en chaudronnerie. Vous êtes rigoureux, disponible et impliqué.

Horaires de travail :

- en campagne sucrière (juillet à décembre) : 6h-12h ou 12h-19h en semaine ; 1 dimanche sur 2 avec un repos en semaine lorsque le dimanche est travaillé
- en intercampagne (février à juin) : 7h-12h ; 13h-16h15; 1 vendredi sur 4 travaillé